

**TARIFS DE LA RÉGIE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF À COMPTER  
DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

<b>1- contrat ordinaire</b>	<b>montant en euros HT</b>
abonnement annuel	70,00
le mètre cube *	1,30

\* pour information, au tarif par mètre cube présenté ci-dessus doivent se rajouter :

- la redevance des Agences de l'eau pour la modernisation des réseaux de collecte :  
soit seize centimes d'euros HT (0,16 € HT) pour l'Agence Rhône Méditerranée Corse,  
soit vingt-cinq centimes d'euros HT (0,25 € HT) pour l'Agence de l'eau Adour Garonne  
concernant la Commune de Le Caylar uniquement,

<b>2- forfait forage</b> : pour les foyers n'utilisant pas l'eau du réseau d'eau potable et ne déclarant par leur volume puisé en mairie c'est le volume pris pour le calcul de la redevance selon le tarif communal appliqué au mètre cube	<b>montant en euros HT</b>
forfait forage sans compteur d'eau	30,00 par mètre cube, par an et par personne 90,00 au-delà de trois personnes

<b>3- majoration de la facturation</b>	<b>pourcentage de majoration appliqué suite au non-paiement de la facture l'année n</b>
taux de majoration de la redevance appliquée à la date de réception de la facture sur la part abonnement et sur la consommation annuelle de facture non réglée après deux relances en recommandé avec accusé réception auprès du titulaire du contrat de fourniture d'eau	année civile n+1 : 25% année civile n+2 : 50 %

<b>4- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)</b>	<b>montant en euros sans TVA</b>
PFAC pour le branchement d'une construction neuve	3000,00
PFAC pour les immeubles collectifs	500,00 par logement à partir de six logements
PFAC minorée pour les constructions existantes avec assainissement non collectif conforme suite à une construction de réseau par la régie	1500,00

<b>5- prestations diverses</b>	<b>montant en euros HT</b>
forfait par contrôle de conformité lors d'une vente immobilière sur demande	180,00
forfait par contre-visite suite à la réalisation des travaux de mise en conformité	53,00
frais de nettoyage ou curage d'un branchement assainissement sur la partie publique suite à négligence, maladresse ou malveillance de l'utilisateur ou de l'entreprise	coût réel intervention entreprise + coût horaire agent du service
l'heure d'intervention d'un agent sur la partie	53,00

publique suite à négligence, maladresse ou malveillance de l'usager ou de l'entreprise	
forfait par intervention simple avec déplacement	53,00
forfait par intervention spécialisée avec déplacement	67,00
forfait par déplacement pour un obstruction du réseau en partie privée	53,00 67,00 en astreinte
forfait par estimation financière pour le branchement aux eaux usées si la demande concerne uniquement le branchement aux eaux usées et si nécessitant le déplacement d'un agent	67,00
forfait par estimation financière pour le branchement aux eaux usées si la demande concerne le branchement à l'eau potable et aux eaux usées en même temps et nécessitant le déplacement d'un agent	40,00

le taux de TVA applicable est de dix pour cent (10 %),

<b>6- travaux de réalisation de branchement d'eaux usées</b>	<b>montant en euros HT</b>
travaux sur devis par application des prix des marchés de travaux en cours	au montant réel
frais de gestion d'un devis par branchement	pourcentage du montant de facture : 10 % du montant des travaux plafonnés à 250,00
prix d'un branchement réalisé dans le cadre d'un chantier global ou par anticipation sous réserve de consentement préalable	1500,00

### **PÉNALITÉS D'INTERVENTION POUR TOUTE INTERVENTION NON AUTORISÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC**

	montant en euros sans TVA	modalités
intervention sur réseau non autorisée	3000,00	- constat par une personne assermentée envoyé par lettre recommandée avec accusé réception - dépôt de plainte
déversement de béton ou de produits de rinçages avec risques de colmatages	2000,00 + frais de remise en état	- constat par une personne assermentée envoyé par lettre recommandée avec accusé réception - dépôt de plainte
déversements de produits toxiques, produits de vidange de fosses septique, tout produit non assimilable à des eaux domestiques hors convention de déversement	2000,00	-analyse de boues de la station d'épuration ou d'eaux usées, - recherche du point d'injection par analyse amont, - lettre recommandée avec accusé réception - dépôt de plainte